

*Initiatives ministérielles*

nous obligeons les conducteurs à demander un permis et à se soumettre à des examens. Personne ne peut aller acheter une voiture et la conduire sans subir avec succès à un examen et sans détenir un permis. Si les gens ont déjà été condamnés pour conduite dangereuse, on leur retire leur permis. Toutes les automobiles doivent être enregistrées.

• (1640)

Ce que nous proposons dans le cas des armes à feu n'est même pas aussi sérieux que ce qui se fait pour les automobiles. Les armes à feu sont prévues pour tuer. Pourquoi les gens devraient-ils s'opposer à la simple réglementation de ces armes pour leur propre sécurité? Cela n'est pas plus complexe ou bureaucratique que pour les automobiles.

Il y a d'autres substances qui sont dangereuses également et que nous contrôlons. Certains médicaments ne peuvent être vendus que par des pharmaciens diplômés. Il faut obtenir une ordonnance d'un médecin, pour se les procurer, madame la Présidente.

C'est pour assurer la sécurité du public que nous tentons d'empêcher que des personnes dangereuses ne fassent l'acquisition d'armes à feu.

On nous ressort toujours les mêmes arguments dépassés pour s'opposer au contrôle des armes à feu en général. Un de nos vis-à-vis vient de nous dire que ce ne sont pas les armes qui tuent, mais les gens. Or, les statistiques montrent qu'il est cinq fois plus facile de tuer avec une arme à feu qu'avec toute autre arme. Il est vrai qu'une personne doit utiliser l'arme à feu en question, mais il est alors beaucoup plus facile de tuer. Je le répète, si on souhaite réduire le nombre de meurtres et d'homicides commis à l'aide d'armes à feu, on doit faire en sorte que les gens irresponsables et ceux qui ont un dossier criminel ne puissent pas s'en procurer facilement.

Soit dit en passant, madame la Présidente, chaque fois que nous avons resserré notre législation sur le contrôle des armes à feu—et des études publiées par le ministère du Solliciteur général le prouvent—le taux de crimes, d'homicides et de vols à main armée commis à l'aide d'armes à feu a diminué. Si l'on compare les États-Unis au Canada—et nous savons tous qu'aux États-Unis, on n'exerce pratiquement aucun contrôle sur les armes à feu—si l'on compare le Canada et les États-Unis, on s'aperçoit que chez nos voisins du Sud, 70 p. 100 des homicides sont commis à l'aide d'armes à feu. Au Canada, la proportion n'est que de 30 p. 100, car il est beaucoup plus difficile de se procurer une arme à feu. En outre, le taux de meurtres aux États-Unis est d'environ

9 pour 100 000, alors qu'au Canada, il est de 2,5 pour 100 000. En proportion, le taux de crimes commis à l'aide d'armes à feu est beaucoup moins important au Canada, car notre législation sur le contrôle des armes à feu est beaucoup plus sévère à l'heure actuelle. Notre taux d'homicides au Canada est nettement inférieur également à celui qu'on retrouve aux États-Unis, car il est difficile de se procurer une arme à feu.

Nous entendons aussi la vieille rengaine au sujet de l'interdiction des armes à feu. Il n'en est pas question; nous proposons simplement d'appliquer une certaine réglementation pour qu'il soit plus difficile de s'en procurer. Certains soutiennent que seuls les criminels auront des armes à feu si elle sont interdites. On a déjà fait valoir au cours du présent débat—que les deux tiers des homicides au Canada sont des premiers délits. On tue un parent, un ami ou une connaissance parce qu'on est angoissé, ivre, drogué ou extrêmement contrarié par une dispute quelconque. On se procure une arme à feu et on tue. C'est le cas des deux tiers des homicides chez nous.

Nous savons que nous n'arriverons jamais à empêcher les tueurs à gages et la pègre de se procurer des armes, mais nous pourrions au moins rendre la chose plus difficile pour les hommes qui tuent leurs femmes et les personnes qui, comme Marc Lépine, ont l'esprit dérangé et, pour une raison ou pour une autre, en ont contre les féministes. Ce sont des non-professionnels du crime qui commettent la majorité des meurtres au Canada; si nous pouvons leur rendre les choses plus difficiles, nous aurons accompli quelque chose. Nous avons déjà réussi à supprimer des échappatoires de notre législation concernant les armes à feu, et nous pouvons le faire encore.

Pour conclure, je tiens simplement à dire que la législation en cette matière n'est pas une panacée. Elle ne va pas faire disparaître complètement les crimes commis avec des armes à feu. Elle ne va pas supprimer tous les homicides commis avec une arme à feu, mais elle peut en réduire considérablement le nombre, surtout parmi les gens qui ne sont pas des professionnels du crime. C'est ce que nous nous efforçons de faire. Nous pouvons le faire sans brimer indûment le droit des chasseurs et des sportifs de pratiquer la chasse et leur sport. On l'a fait par le passé.

J'ai été chargé en 1978, alors que j'étais solliciteur général, de mettre au point et de présenter la dernière loi sur le contrôle des armes à feu. Je suis passé à un autre ministère après avoir préparé cette loi, qui a finalement été adoptée sous un autre solliciteur général et ministre de la Justice. Je me souviens que, à l'époque, les divers